



DEL 23-004

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 24 janvier 2023

DATE D’AFFICHAGE

Le 25 janvier 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L’an deux mille vingt trois

Le trente et un janvier à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Fanny PIRA, Hakim ACHIBET, Christian POIRIER, Mélanie BOCQUENET, Maryse BAYBAY, Delphine FOUQUET, Denis MINIER, Pascale FEGER, Jean-Philippe GUYON, Stéphane DALIVOUST, Eric ANDRE, Alain GUICHET, Marie CHEVALIER, Jérôme DELISLE, Mickaël JUIGNE, Sylvie LAUTRU, Louis MASSARD et Philippe PAUMIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 3 février 2023.

et que la convocation au Conseil a été faite le : 24 janvier 2023

ETAIENT ABSENTS

Alain GIBERGUES (pouvoir à Nadine JOLU), Sylvain BACHELEY (pouvoir à Christian POIRIER), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Fanny PIRA), Angélique PLANCHETTE (pouvoir à Maryse BAYBAY), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Pierre CASTILLON (pouvoir à Alain GUICHET).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hakim ACHIBET

**OBJET : RENOUELEMENT DE L’ADHESION A L’ASSOCIATION
« COMMUNES SARTHOISES MAISONS FISSUREES »**

Rapporteur : Alain GIBERGUES

Depuis l’an dernier, la commune d’Yvré l’Evêque adhère à l’association « Communes Sarthoises Maisons Fissurées », présidée par Monsieur Xavier JAMOIS, Maire de Dollon.

Cette association accompagne les communes touchées par des phénomènes de retrait/gonflement des argiles, provoqués principalement par la sécheresse, à obtenir la reconnaissance de catastrophe naturelle.

L’association s’est montrée très active pour sensibiliser les autorités sur les difficultés rencontrées par les sinistrés et par les communes dans ce domaine.

Une rencontre a notamment été organisée le 27 septembre dernier chez un yvréen en présence de Monsieur JAMOIS, de Madame le Maire, de Monsieur Jean-Pierre VOGEL, Sénateur, et d’une de ses collègues, Madame Christine LAVARGE, qui conduit une mission sénatoriale sur la question des maisons fissurées.

L’adhésion à l’association est renouvelée chaque année, avant le 31 mars. Pour les communes de 3.501 à 5.000 habitants, l’adhésion annuelle s’élève à 250 euros.

Aussi, le conseil municipal décide, à l’unanimité, de renouveler pour l’année 2023 l’adhésion de la commune au sein de cette association, pour un montant de 250 euros et d’autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l’Evêque, le 2 février 2023.

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire
Damienne FLEURY